

Le numéro 15 de l'hiver 2021-2022 que *Mémoires en jeu* a consacré aux mémoires de la guerre d'indépendance algérienne à l'occasion de l'année commémorative du sixantième anniversaire des accords d'Évian, bien que double, n'avait pas la prétention d'épuiser non pas les sujets. Aussi la revue consacrera-t-elle des focus dans ce numéro et ses prochains aux nombreuses questions et nœuds concernant ces mémoires et leur actualité sociale, culturelle et politique.

Elle confirme, suivant en cela l'éditorial de ce présent numéro, sa volonté de dresser une topologie mémorielle critique qui s'attache à mettre en évidence et, pourquoi pas, *en jeu* aussi bien les discours normatifs et leurs agents, que les initiatives académiques ou artistiques qui n'entrent pas naturellement dans les cadres mémoriels de notre temps. C'est ainsi qu'il nous a semblé important de donner d'emblée

la parole à Marc André qui a produit une étude sans précédent sur la prison de Montluc à Lyon, lieu d'internement et d'exécution de prisonniers durant cette guerre.

À la suite, Anne Roche chronique la sortie de trois romans sur le sujet, plus un nous faisant découvrir un lieu emblématique occupé dans les années 1960 par le harkis et leurs familles, aujourd'hui disparu sans laisser de traces.

L'enchaînement était alors facile à réaliser avec le film *Les Harkis* (2022) dont le réalisateur, Philippe Faucon, a bien voulu se prêter au jeu de nos questions.

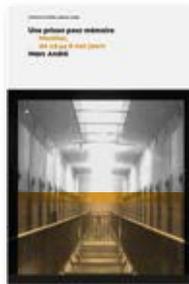
Ce focus se termine en donnant à entendre Cécile Renault, haut-fonctionnaire, qui a dirigé en 2021 et 2022 le « projet mémoire de la colonisation et de la guerre d'Algérie », créé à l'initiative du Président de la République suivant une des préconisations émises par le rapport qu'avait produit, à sa demande, Benjamin Stora.

LA PRISON DE MONTLUC

Des mémoires contraintes

Dans la topologie mémorielle que contribue à décrire *Mémoires en jeu*, l'ancienne prison de Montluc occupe une véritable place, à la fois en tant que telle avec les passés spécifiques qui s'y sont accumulés, sédimentés et interpénétrés, et comme lieu exemplaire des tendances actuelles que prennent les questions mémorielles. Il s'agit même de questions mémorielles qui, en France, résistent à reconnaître l'expérience de la guerre d'Algérie, et en Europe, sinon dans le monde, demeurent en tension avec les replis identitaires et les volontés autoritaires de réécrire ce qui a eu lieu. La lecture d'*Une prison pour mémoire. Montluc, de 1944 à nos jours*, la remarquable étude que livre Marc André dans son dernier ouvrage, fait en cela date.

Entretien avec Marc André mené le 14 décembre 2022 à Paris.



Dans votre livre, vous utilisez l'expression « nœud de mémoires » à propos de la prison de Montluc. Comment cela se justifie-t-il dans ce contexte ?

Marc André : Montluc était une prison que je voulais initialement étudier à partir des Algériens qui y avaient été incarcérés mais, très vite, je me suis aperçu que leur histoire était liée à d'autres, dont celle de la Seconde Guerre mondiale. L'expression « nœud de mémoires » ne vient pas de moi mais de Michael Rothberg qui, avec Max Silverman notamment, a la volonté de dépasser les « lieux de mémoire » de Pierre Nora, trop linéaires et surtout trop statiques. « Nœud de mémoires » est un concept dynamique et polyphonique respectant les jeux pluriels de la mémoire. L'idée n'est pas d'ajouter une mémoire à une autre mais plutôt de rendre compte de la multiplicité des temporalités et des références culturelles qui, au niveau mémoriel,



Rencontre le 14 décembre 2023, Paris.

© Philippe Méhéard



Ci-dessus et ci-dessous : raflés algériens rassemblés à Fort-Montluc, 1957.

intègrent à la mémoire nationale française, la colonisation, la décolonisation, l'immigration... ce que ne permet pas le concept de « lieux de mémoire ». Précisément, l'espace carcéral, ici Montluc, favorise l'intrication d'histoires différentes.

Il me semble aussi adéquat de parler d'un concept complémentaire, celui des « nappes de passé », forgé par Bergson et repris par Gilles Deleuze à propos des films d'Alain Resnais. C'est de cette façon que fonctionne Montluc. À la nappe de Vichy s'ajoutent celles de la Gestapo, de l'épuration, etc. On peut écrire l'histoire de chaque nappe, mais chacune est aussi en rapport avec d'autres réalisant une sorte de mille-feuilles. Ainsi, soulever une nappe en fait émerger une autre.

« Nappes de passé », « nœuds de mémoires » signalent quoiqu'il en soit le fait que différentes temporalités peuvent entrer dans un rapport dynamique. Montluc est en cela exemplaire. Chaque fois que l'on s'intéresse à une mémoire ou à une histoire, une autre apparaît. Par exemple, quand les premiers Algériens se font rafler au petit matin et interner, ils se retrouvent à Montluc à côté de criminels de guerre allemands, anciens bras droits de Klaus Barbie, et leur incarcération

réveille les mémoires de l'oppression nazie.

Ces concepts se sont imposés à moi à partir du terrain, de ma lecture des sources et de l'écoute des témoins. Quand je me penche sur la prison Montluc, ce n'est plus une prison mais un mémorial, un « haut lieu de la mémoire nationale » qui correspond aux lieux de mémoire selon Nora : une mémoire nationale

française souffrante et victime de la Gestapo. Très rapidement apparaît une contre mémoire algérienne et, plutôt que d'opposer les deux, l'idée est de voir comment, de manière dynamique, l'une et l'autre sont en relation et bougent ensemble. Comme le souligne Roland Barthes dans sa lecture de Proust, le nom a un pouvoir, celui d'éveiller des images et de mettre en arrêt devant elles. Quand j'interroge les femmes algériennes raflees et enfermées dans cette prison, quand j'interroge les condamnés à mort algériens, le nom « Montluc » les fige, leur rappelle immédiatement des années de souffrance. Pour le descendant d'un déporté juif, l'effet est comparable. On pourrait certes étudier le passage des Algériens à Montluc comme une nappe de passé autonome, comme un objet d'étude isolé ou une histoire marginale. Mais ce n'est pas le cas en réalité car les Algériens et leurs soutiens mettent en évidence les précédentes nappes de passé, tissent des nœuds mémoriels. Quand ils entrent dans la prison, ils cherchent à comprendre le site à travers quantité de signes. Les graffiti sur les murs ou les gardiens leur apprennent que des résistants y sont passés ; qu'Habib Bourguiba, fondateur de la Tunisie indépendante, y >



> a été emprisonné ; que des Chinois, fondateurs de la Chine moderne, également ; que Jean Moulin y était, bien sûr. Ils s'inscrivent dans toute une histoire et, selon eux, dans une généalogie résistante. À la suite de l'exécution, en janvier 1961, de Salah Dehil, très vite se transmet une phrase qu'il aurait dite – on ne peut pas vérifier s'il l'a vraiment dite mais ce qui est intéressant c'est qu'elle sort de la prison à ce moment-là –, « Faites que le nom de Montluc soit un nom inoubliable pour les générations futures ».

Ma contribution est ainsi de décloisonner les champs, de ne pas répéter ce qu'on a fait à l'échelle de l'Éducation nationale en opposant, à travers des choix de programme, les mémoires de la guerre d'Algérie à celles de la Seconde Guerre mondiale. Dans mes classes, quand je commençais l'enquête, j'avais devant moi des descendants d'Algériens (du FLN comme du MNA), de résistants, d'autres étaient peut-être les petits-enfants de collaborateurs, etc. C'est aussi ce public aux connaissances et points de vues différents, cette société actuelle qui m'intéressait et qui me faisait réfléchir autrement à cet « espace autre », comme dirait Michel Foucault.

Toutefois, de fortes oppositions à une vision plurielle de cette histoire-là interfèrent à sa reconnaissance publique, n'est-ce pas ?

M. A. : Tout à fait. Quand je commence ma thèse, orientée sur l'histoire des Algériens à Lyon – en fait, ce sera très vite celle des Algériennes pendant la guerre d'Algérie –, on est fin 2009-2010. C'est une année importante pour Montluc puisque la prison ferme et devient un mémorial (les autres prisons de Saint-Paul et Saint-Joseph sont transformées en université catholique et en bureaux). Il est identifié comme un mémorial de la Seconde Guerre mondiale et plus exactement de la période janvier 1943-août 1944. C'est la prison de la Gestapo, de Klaus Barbie, c'est ça l'étiquette. Pourtant, cette même année 2010, Mostefa

Boudina, ancien condamné à mort de Montluc, président de l'Association des anciens condamnés à mort algériens, publie *Rescapé de la guillotine*. Étant présent lorsque le directeur du site parle de Drancy, il dit : « Je vois bien que vous parlez de ceux qui ont souffert à Montluc, mais où se trouvent les Algériens qui ont aussi souffert ici ». De là s'enclenche ce qu'on peut appeler pour aller vite une « compétition mémorielle » entre deux associations porteuses de mémoire. D'un côté, représentant la Seconde Guerre mondiale, s'exprime la crainte d'une « dilution » de l'histoire de la Gestapo et, notamment, de la déportation des enfants d'Izieu – ce qui est encouragé politiquement par le président de la région, Laurent Wauquiez. De l'autre côté, on entend : « Il faut parler des Algériens ». Naît alors un affrontement qui a pu infléchir jusqu'à des projets scientifiques.

Pour ma part, j'ai décidé de plonger dans Montluc, d'écouter les multiples voix de Montluc et j'ai découvert une autre histoire dans laquelle des solidarités s'étaient tissées avant de se défaire au fil du temps. L'histoire des associations de victimes de la Seconde Guerre mondiale, de la justice militaire ou des indépendantistes, entre 1944 et 1962, est riche de mille solidarités, infimes, discrètes, publiques, revendiquées, non revendiquées, etc. C'est pourquoi je me suis détaché de cet engrenage de conflits qui perdure depuis plus de dix ans. Chaque fois qu'on parle de la guerre d'Algérie, les réticences viennent de ceux qui craignent qu'on ignore les spécificités de telle ou telle répression, alors que tout ce que j'ai écrit montre qu'il suffit de faire de l'histoire pour comprendre qu'on serait plutôt dans une logique de solidarités. Avec un bémol. Dans cette compétition mémorielle, le jeu est inégal. L'histoire des Algériens est aussi celle d'une longue indifférence à leur sort et l'histoire de la peine de mort, vue à travers la justice militaire française et dans la longue durée, révèle que ce sont eux qui, à Montluc, connaissent le plus grand nombre

d'exécutés, plus que les Allemands, les Italiens, les Français.

Ces oppositions ne correspondent-elles pas à une configuration mémorielle assez récente émergeant dans les années 1990, alors que dans les années 1950-1960 le rapport au passé était différent ?

M. A. : Complètement. Cela revient à distinguer « communauté d'expérience » et « communauté mémorielle », concepts que j'emprunte à des travaux anglo-saxons sur la guerre civile grecque. Les communautés d'expérience, durant la Seconde Guerre mondiale, Vichy, sous la répression de la Gestapo, ou durant la guerre d'Algérie n'ont pas donné lieu aux mêmes formations de mémoire. Ainsi, on peut distinguer des communautés mémorielles de deux types. Il y a celles que je qualifie de militantes, structurées par une idéologie, fortement médiatisées, dirigées par un agenda politique au présent : là, je mets ensemble à la fois l'Association des rescapés de Montluc et l'Association des anciens condamnés à mort algériens. Mais il y a aussi des communautés « témoins », composées des personnes qui préfèrent être discrètes, témoigner dans le cercle privé ou devant un historien, à partir d'une expérience intime, douloureuse. On a tendance à reléguer à l'arrière-plan les communautés « témoins », alors que se font surtout entendre les communautés militantes fortement structurées depuis les années 1980 en France et le procès Barbie. Elles ont œuvré pour la mémoire de la Shoah, mais elles se sont aussi détachées d'autres passés avec lesquels elles pouvaient être en lien.

Il y a vraiment là une différence, car cette question communautaire, qui s'est structurée des années 1980 jusqu'à aujourd'hui, s'est pétrifiée dans sa croyance. Les cas de l'Association des rescapés de Montluc et de l'Association des condamnés à mort algériens illustrent ce que Jeffrey Alexander nomme le « trauma culturel ». Selon lui, le traumatisme n'est



© Phoebe Meyer

Nicolas Daubanes
(avec la
collaboration
de Marc André),
*Je ne reconnais
pas la compétence
de votre tribunal !*
Biennale de Lyon
[14 septembre,
31 décembre
2022].

pas individuel, il est créé collective-
ment avec, entre autres, des associa-
tions pour agent. Certaines ont une
grande visibilité alors que d'autres
n'ont pu se forger. Les condamnés à
mort du MNA n'ont pas d'association
car ils n'ont aucun cadre. De même,
les femmes algériennes ou les Fran-
çaises qui ont aidé les Algériens ont
été tellement dispersées dans la prison
qu'il n'y a pas de groupe porteur de
mémoire. En revanche, pour les objec-
teurs de conscience, cela a été possible
grâce à l'Action civique non violente.
Ainsi, certains groupes ont pu créer
leur scène traumatique, d'autres non.

Auparavant, c'était très différent.
À partir du 24 août 1944, date de sa
libération, Montluc devient un disposi-
tif complexe. D'abord, c'est un lieu de
recueillement – je ne dis pas « lieu de
mémoire » –, c'est-à-dire que les asso-
ciations des rescapés de Montluc vont
apposer une plaque sur le mur et com-
mémorer à l'extérieur et à l'intérieur
de l'enceinte. Les anciens déportés,
torturés ou otages peuvent revenir voir
leur cellule, en ce sens, c'est un lieu
de souvenirs. Mais très vite, Montluc
redevient un lieu de détention. D'une
part, la justice transitionnelle se met
à juger le passé et, jusqu'en 1958,

entrent par centaines dans la prison
des collaborateurs, des criminels de
guerre allemands, autrichiens, ita-
liens. De l'autre, le tribunal militaire
se penche sur le présent de la décolo-
nisation. Il devient alors intéressant
de considérer ceux qui se retrouvent
en même temps dans la prison, que
certains ont déjà connue. Ainsi Lucien
Benoit, communiste, a séjourné dans
ces lieux deux ans sous Vichy avant
d'être de nouveau emprisonné en 1950
pour avoir bloqué un train militaire en
partance pour l'Indochine. À Montluc,
il se retrouve aux côtés d'anciens nazis
et de miliciens. Le scandale est tel que
des gardiens lui concèdent des droits,
lui permettent d'écrire des articles de
presse pour « se » défendre, etc. Pour
cela, le passé est réactivé.

La guerre d'Algérie réactive aussi
des souvenirs à travers, par exemple,
un mot et une technique policière :
la *rafle*. On rafle les Algériens et les
personnes qui se mobilisent affir-
ment : « Les réflexes sont les mêmes,
retour de la chasse au faciès, et donc
à l'origine, indifférence coupable de la
majorité, dénonciation odieuse, etc. »
Il n'y a pas d'amalgame pour autant,
l'analogie réactive des souvenirs, mais
je n'ai jamais lu quelque chose qui

disait : « On est *comme* les Juifs », par
exemple.

**Si la référence à 1939-1945
est convoquée, par analogie,
pour aiguïser la conscience de
l'engagement anticolonialiste contre
la guerre d'Algérie, réciproquement,
la conscience des violences de la
guerre d'Algérie n'a-t-elle pas été un
levier de la prise de conscience de
ce qui avait eu lieu contre les Juifs
durant la Seconde Guerre mondiale ?**

M. A. : Cela va vraiment dans les
deux sens. Les mémoires du passé
donnent une clé de lecture pour com-
prendre et dénoncer la guerre d'Algé-
rie – on pourrait développer l'exemple
de Pierre Vidal-Naquet – et, ensuite, la
guerre d'Algérie porte les mémoires de
la Shoah, de Vichy, etc. Cela a fonc-
tionné à l'époque comme aujourd'hui.
C'est pourquoi tout ce débat selon
lequel « il n'y a pas assez de place
pour les uns et les autres à Montluc »
est complètement stérile. Chaque fois
que l'on parle d'un groupe, on renvoie
aussi à l'autre. Les violences de la
guerre d'Algérie permettent de repar-
ler des violences de la Seconde Guerre
mondiale et de les préciser.

L'intérêt avec Montluc, quand on >

> ne découpe ni les vies, ni le passé en tranches, c'est qu'on aperçoit des trajectoires d'engagements très variées, d'une guerre à l'autre : certains, comme Lucien Benoît, Pierre Renoux, Louis Seyve passent de la Résistance à l'anti-colonialisme ; d'autres, comme les commissaires du gouvernement choisis lors de l'épuration pour leur statut d'anciens résistants, deviennent des défenseurs acharnés de l'Algérie française, d'autant plus acharnés qu'ils ont un passé colonial – nombre d'entre eux parlent arabe ; quant au bourreau, il a traversé les deux périodes, il a décapité les résistants en 1941-1942, avant de démissionner en 1943 de manière vraiment très tardive, et après, quand il retrouve son poste, il décapite les militants du FLN... À un moment, dans ses mémoires publiées (voir Jean Kerr), il a comme un éclair et déclare : « Les Algériens meurent comme des patriotes, comme des résistants », avant de se reprendre et de développer des propos racistes.

Tous ces mots : déportation, camps, torture, rafle, à chaque fois qu'ils sont prononcés, arriment deux périodes. La mémoire forge, dans l'espace carcéral, une dynamique historique singulière. C'est là où je me distingue de Michael Rothberg : lui, il fait une analyse de textes, moi, une histoire sociale, à même le quotidien. C'est dans les pratiques quotidiennes, dans les vécus, qu'on retrouve ces dynamiques mémorielles.

Au regard des cloisonnements mémoriels, les artistes, auxquels vous consacrez la dernière partie de votre livre, n'arrivent-ils pas à ouvrir d'autres perspectives ?

M. A. : Quasiment tous les derniers projets d'artistes étaient des projets qui ne se souciaient absolument pas des antagonismes mémoriels. La première initiative, datant de 2010, revient à Ernest Pignon-Ernest. Dans ses dessins au fusain portés sur les murs de Saint-Paul qui allait être partiellement détruite, on croise Marc Bloch, historien emprisonné à Montluc dans la baraque aux Juifs avant d'être

fusillé par les Allemands, et Ahmed Cherchari, un Algérien du FLN guillotiné le 23 février 1960 à la prison de Montluc. Ou encore Max Barel. Ce dernier est important pour les dynamiques mémorielles dont on parle : il est assassiné par la Gestapo après avoir été torturé et emprisonné à Montluc ; puis son souvenir est réactivé en 1957 par son père qui écrit à un militant communiste (Louis Seyve) incarcéré pour son opposition à la guerre d'Algérie. Virgile Barel lui rappelle que c'est là, en ces murs, que son fils a été assassiné. Enfin, en 2010, Ernest Pignon-Ernest le dessine sur les murs de Saint-Paul. Les dessins mêlent les souvenirs de Max Barel, Marc Bloch et Ahmed Cherchari.

Un couple d'artistes, Ruedi et Vera Baur ont ensuite été invités pour une résidence d'artistes à Montluc. Les deux décident d'éparpiller dans le chemin de ronde, dans les cellules, sur le grillage, près de 3 000 des petits panneaux de bois jaune sur lesquels ils posent trois mille questions mêlant toutes les périodes : Y a-t-il eu des épurés à Montluc ? A-t-on parlé des Algériens au procès Barbie ? Pourquoi ne commémore-t-on pas la guerre d'Algérie ? etc. Ruedi et Vera Baur ont considéré qu'il fallait embrasser toutes les questions que le site posait.

Quant à Nicolas Daubanes, il a pris le sol de l'aile de la détention et l'a mis sur un mur. Or, ce sol très particulier, tous les prisonniers l'ont foulé, et on le regarde désormais sans se soucier de savoir qui étaient les détenus... Ces trois artistes m'ont intéressé parce que je retrouve dans leurs œuvres ce qui a nourri ma réflexion et mon travail.

Cette réflexion croisée entre art et histoire a aussi débouché sur une rencontre et un projet. Nicolas Daubanes me propose en février 2022 de le rejoindre sur un de ses projets, sélectionné pour la biennale de Lyon. J'accepte immédiatement. D'abord car le thème de la biennale (14 septembre au 31 décembre) a pour titre « Manifeste de la fragilité ». C'est très signifiant pour moi car cela renvoie à l'histoire de Montluc. Il faut être fort pour

manifeste sa fragilité. Ensuite parce qu'il s'agit, pour Nicolas Daubanes, de reconstituer le Tribunal permanent des forces armées (TPFA). Il n'a pas choisi la prison, pas le mémorial non plus ; en choisissant le TPFA, il a fait un pas de côté et ce pas de côté m'intéresse. Le tribunal militaire de Lyon est en usage depuis 1921, sous Vichy, les nazis, l'épuration et jusqu'en 1982. Tout de suite, je lui demande s'il a des photos du tribunal. Parce qu'aujourd'hui la structure externe existe, mais tout a été détruit à l'intérieur pour faire place à des bureaux modernes. Or, en indexant des photos d'un journal, *Le Progrès*, j'avais retrouvé des photos assez rares, que je n'avais jamais vues nulle part ailleurs en tout cas, de la salle du tribunal dans les années 1950. J'avais aussi des photos des Algériens. Je pensais que mon travail s'arrêterait là, à l'aider à se documenter, mais Nicolas Daubanes, très enthousiaste, m'a demandé de concevoir le projet avec lui et, ce faisant, de travailler à partir des archives que j'avais pu regrouper (photographies, documents, enregistrements de témoins). Cela a permis de reconstituer le tribunal, qui était très haut (six mètres) avec une architecture minimale, de voir la barrière qui sépare du public complètement aggloméré, une entrée comme une entrée d'église avec une sorte de sas, etc. Pour l'historien que je suis, l'idée de reconstitution était enthousiasmante d'autant plus que, pour l'artiste, il s'agissait de travailler sur le ressenti.

Non seulement le tribunal prend forme sous nos yeux, en taille réelle, mais des bandes d'écoute permettent d'entendre des inculpés (Algériens du FLN, agents de liaisons algériennes et françaises, déserteur, insoumis) parler du moment précis de leur comparution et de leur jugement. Donc c'est très fort. Les photographies ont été transformées par Nicolas Daubanes en dessins avec une technique particulière, de la poudre de fer, et un jeu sur les temporalités. Pour finir, on peut ressentir le tribunal tel qu'il était à l'époque, percevoir ce qui était



© Susie Waroude

Sabrina K., petite-fille d'un condamné à mort, avec Mohamed Achouri, ancien condamné à mort, en visio-conférence depuis Sétif. Moment de restitution avec les témoins dans les usines Fagor (Gerland), Biennale de Lyon, 30 septembre 2022.

examiné lors des enquêtes (photos de reconstitution criminelle, photos anthropométriques, etc.) et, en même temps, entendre des inculpés devenus témoins. On a beaucoup discuté, par exemple, autour du titre. Alors que Nicolas Daubanes voulait initialement composer le titre à partir des treize noms d'Algériens condamnés à mort et exécutés (onze guillotins à Montluc auxquels on ajoute deux autres condamnés à mort par le tribunal militaire de Lyon siégeant à Dijon), nous sommes parvenus à l'idée qu'il fallait un titre dans lequel toutes les personnes passées par ce tribunal pourraient se retrouver. Cela donne *Je ne reconnais pas la compétence de votre tribunal* ! Si cette phrase a été prononcée dans le tribunal par Mohamed Achouri, elle aurait pu l'être ou même être ressentie par toute personne jugée dans ce tribunal, de 1921 à 1982. Un déserteur peut dire : « Je ne reconnais pas la compétence de votre tribunal,

car je ne reconnais pas votre armée ». Sous Vichy, un communiste, un résistant, un gaulliste peuvent dire : « Je ne reconnais pas la compétence de votre justice, celle d'un État dont je conteste la légitimité ». Un épuré aurait pu le dire. Même dans le tribunal militaire allemand, fiction de tribunal, les gens peuvent affirmer : « Non, je ne reconnais pas la compétence d'une justice nazie » ; et pendant la guerre d'Algérie, évidemment aussi. On arrive avec cette reconstitution exposée dans les usines Fagor du quartier de Gerland à éviter le piège du patrimoine et de la mémoire en faisant une œuvre davantage réflexive, ouverte sur le présent et l'avenir. N'oublions pas que le tribunal militaire n'est qu'assoupi depuis 1982.

Ce tribunal a aussi servi de cadre à une restitution durant laquelle les témoins (et leurs familles) que j'avais interrogés pour mon livre, sont venus et se sont retrouvés. Les pages du livre se sont animées dans l'enceinte

de ce tribunal reconstitué. D'après un témoin, la reconstitution – son aspect artistique, son exposition dans une ancienne usine – avait un aspect « réparateur », parce qu'elle permettait une forme de déplacement des mémoires douloureuses vers quelque chose de plus lumineux. Les artistes et les historiens qui ont des choses à se dire ont donc aussi des choses à dire et à faire avec la mémoire. /

Œuvres citées

- André, Marc, 2022, *Une prison pour mémoire. Montluc, de 1944 à nos jours*, Lyon, ENS.
- André, Marc, 2016, *Femmes dévoilées. Des Algériennes en France à l'heure de la décolonisation*, Lyon, ENS.
- Boudina, Mostefa, 2010, *Rescapé de la guillotine*, Alger, Anep.
- Kerr, Jean, 1989, *Le Carnet noir du bourreau. Les mémoires d'André Obrecht*, Paris, Le Masque.